



**COMMISSION DES FINANCES**  
**71<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 15 mars 2012**

UNIDROIT 2012  
F.C. (71) 5  
Original: anglais  
mars 2012

## RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 71<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances s'est tenue à Rome au siège d'UNIDROIT, le 15 mars 2012, commençant à 10h05. Le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux participants (voir l'Annexe I pour une liste complète) les remerciant de leur présence.
2. Il a salué tout particulièrement les représentants du Brésil et de la Chine qui participaient à la réunion pour la première fois en tant que membres, conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale lors de sa 69<sup>ème</sup> session en décembre 2011 d'inviter les Etats membres qui n'étaient pas encore membres de la Commission des Finances et dont la contribution avait été augmentée de plus de trois unités suite à l'adoption de la Résolution (69) 1 à prendre en considération l'idée de devenir également membres.
3. Le *Secrétaire Général* a rappelé que la Commission devait nommer un nouveau Président à la suite du départ de Rome de la représentante de la France, Madame Françoise Travaillet, qui avait si bien rempli ses fonctions de Présidente de la Commission lors de la session précédente. Suivant la pratique d'UNIDROIT d'inviter à la Présidence de la Commission le membre ayant le plus d'ancienneté, il a proposé que la Commission nomme Monsieur Keith Heffern, représentant des Etats-Unis d'Amérique.
4. *La Commission a approuvé la proposition, M. Heffern a accepté et a donc assumé la Présidence de la Commission.*

### **Point n. 1 du projet d'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (F.C. (71) 1)**

5. La *Commission* a adopté le projet d'ordre du jour annoté tel que proposé par le *Président* (Annexe II).

### **Point n. 2 de l'ordre du jour: Projet de budget pour 2013 – Premières estimations (F.C. (71) 2)**

6. Le *Secrétaire Général* a présenté les premières estimations pour le projet de budget, figurant au doc. F.C. (71) 2. Il a indiqué qu'elles étaient proches des chiffres de 2011 et qu'elles avaient été préparées selon la même philosophie. En effet, le Secrétariat ne pouvait pas prévoir le montant exact des recettes car certains Etats membres pouvaient encore soulever des réclamations sur leur reclassement dans le tableau des contributions d'UNIDROIT. Les chiffres devaient donc être réexaminés lors de la réunion de la Commission en septembre.

7. Il a d'abord examiné les recettes qui, pour la plupart, étaient identiques à celles de 2012. La différence majeure était l'absence d'un excédent actif, tout d'abord parce qu'il n'y en avait pas cette année mais aussi suite à la décision d'abandonner la pratique, guère prudente, de compter sur un excédent à reporter d'une année sur l'autre. Le Secrétaire Général est ensuite passé au Chapitre 2, Article 3, Vente des publications, expliquant que le chiffre correspondant à l'année 2013 était légèrement plus bas parce que le Secrétariat s'attendait à une baisse des ventes des publications (en particulier des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international parus en 2011).

8. Pour ce qui concernait les dépenses, le Secrétaire Général a indiqué les Chapitres pour lesquels des augmentations étaient proposées. Ainsi, deux propositions étaient faites au Chapitre 1 (Indemnités à titre de remboursement des frais), Articles 5 (Comités d'experts) et 6 (Missions des agents et du personnel) pour permettre au Secrétariat d'organiser davantage de réunions (vu le coût des réunions qui devaient se dérouler en dehors du siège d'UNIDROIT pour des raisons d'espace) et pour mieux suivre les activités des autres organisations internationales – ce qui est de première importance pour une bonne mise en oeuvre du Programme de travail et une bonne promotion de ses propres instruments. Au Chapitre 6 (Frais d'administration), la seule augmentation supérieure à 10% se trouvait à l'Article 5 portant sur les interprètes vu l'augmentation prévue du nombre des réunions et l'importance accordée par UNIDROIT à sa vocation bilingue. Les augmentations inscrites au Chapitre 7 (Frais d'entretien) étaient en dehors du contrôle du Secrétariat comme l'expliquaient les notes explicatives. Ces dépenses étaient dans le passé moins visibles car les fonds étaient souvent réalloués d'autres Chapitres; le Secrétariat a décidé en faveur de prévisions plus exactes pour 2012. L'augmentation proposée au Chapitre 9 (Bibliothèque) concernait l'acquisition de livres qui n'avait pas été possible en 2011 vu les sévères restrictions financières. Enfin, une augmentation était demandée pour le Chapitre 10 (Promotion des Instruments d'UNIDROIT) qui ne prévoyait aucune allocation les années précédentes. Cette augmentation était importante car les Etats dépensaient des sommes considérables pour développer et adopter les instruments de droit uniforme mais ne les ratifiaient pas par manque de promotion de la part du Secrétariat.

9. Le Secrétaire Général a ensuite expliqué que le Chapitre 2 (Appointements et indemnités à titre de rémunération) présentait une réduction due au départ à la retraite d'un membre du personnel, fonctionnaire de longue date, et à son remplacement par une personne d'un niveau probablement inférieur. En effet, le poste de Secrétaire Général adjoint devait être pourvu rapidement; son coût n'était pas encore connu car il dépendait du niveau (Catégorie exacte) et de la situation personnelle (marié/e ou pas, avec ou sans enfant, italien ou pas) de la personne choisie. Comme il ne ferait pas partie du Secrétariat avant mi-2012 cela entraînerait également des économies. Le processus de sélection devrait être conclu fin avril ou début mai.

10. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général des explications données et pour la discipline montrée par le Secrétariat dans les questions budgétaires. Il a alors ouvert la discussion.

11. Le *représentant de l'Italie* a précisé que le montant de la contribution italienne pour l'année 2013 ne dépasserait pas l'affectation statutaire de l'exercice triennal 2010-2012, correspondant actuellement € 100.000,00 et que l'Italie ferait tout ce qui était en son pouvoir pour augmenter sa contribution plus avant dans l'année. Il ne pouvait toutefois, à ce jour, donner aucune assurance à ce sujet.

12. La *représentante du Royaume-Uni* a remercié le Secrétariat pour la présentation des premières estimations et pour ne pas avoir envisagé d'augmenter les contributions des Etats membres. Elle a demandé des éclaircissements sur les raisons qui avaient déterminé les baisses de

revenus inattendues en 2011. Le *Secrétaire Général* a renvoyé les explications requises à la discussion du Point n° 5 de l'ordre du jour sur les Comptes 2011.

13. *Le Président a remercié le Gouvernement italien de l'aide qu'il apportait à l'Organisation et a indiqué que la Commission des Finances se réjouissait de continuer à travailler avec le pays hôte. En conclusion, il a rappelé que la Commission des Finances avait pris note des premières estimations du budget 2013 et attendait la position du Conseil de Direction sur ce point. La Commission aurait une idée plus précise des ressources disponibles au budget 2013 à la session d'automne.*

**Point n. 3 de l'ordre du jour: Prise en considération des objections au reclassement des Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT (F.C. (71) 3)**

14. Dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général*, se référant au document F.C. (71) 3, a rappelé que la décision prise par l'Assemblée Générale en décembre d'approuver le reclassement de plusieurs Etats membres dans le tableau des contributions d'UNIDROIT était sans préjudice de l'Article 16 du Statut organique permettant aux Etats membres concernés de présenter des réclamations. Deux Etats membres, à ce jour, l'avaient fait, la Colombie et le Portugal, et il a invité les Etats membres de la Commission des Finances pour lesquels le reclassement présentait quelque difficulté à indiquer leurs intentions sur ce point dès que possible.

15. Il a expliqué que les réclamations présentées par les deux pays mentionnés précédemment étaient de nature différente. Le Gouvernement de la Colombie acceptait son reclassement mais demandait de le renvoyer à 2013. Le Secrétariat a suggéré à la Commission des Finances de recommander à l'Assemblée Générale d'accepter cette requête. La réclamation faite par le Gouvernement du Portugal était moins claire. Le Secrétaire Général a dit que la Commission des Finances pourrait souhaiter exprimer son avis sur cette réclamation et expliquer comment elle la comprenait (demande de rester dans sa Catégorie actuelle pour les trois prochaines années ou bien de renvoyer son reclassement d'une ou plusieurs années).

16. Le *représentant de l'Espagne* a dit que son pays présenterait vraisemblablement une réclamation à son reclassement dans le tableau des contributions d'UNIDROIT après que l'Espagne ait approuvé formellement le budget 2012.

17. La *représentante de la Roumanie* a rappelé la déclaration faite lors de la dernière session de l'Assemblée Générale sur l'intention de la Roumanie de présenter une réclamation à son reclassement bien qu'aucune décision finale n'ait encore été prise à ce jour.

18. Le *Président*, également en tant que *représentant des Etats-Unis d'Amérique*, a suggéré que puisque d'autres Etats pourraient présenter des réclamations à leur reclassement dans les mois à venir, la Commission des Finances pourrait décider de renvoyer toute décision à la prochaine réunion et a ouvert la discussion sur ce point.

19. Les *représentants de l'Espagne et du Canada* ont approuvé cette proposition de renvoyer la décision à la session d'automne de la Commission des Finances quand le cadre de la situation serait plus précis.

20. *En conclusion, le Président a souligné que la Commission des Finances avait décidé de renvoyer la décision formelle sur les réclamations déjà présentées ou encore à présenter de la part de certains Etats contre le reclassement dans le tableau des contributions de l'Institut à la prochaine session, l'idée étant de renvoyer le reclassement des Etats ayant présenté des réclamations d'une année.*

**Point n. 4 de l'ordre du jour: Amendements aux dispositions du Règlement d'UNIDROIT sur la gestion des finances (F.C. (71) 4)**

21. Dans sa présentation de ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général*, se référant au document F.C. (71) 4, a indiqué que toutes les dispositions concernant la gestion financière d'UNIDROIT se trouvaient dans 15 articles du Règlement mais que la pratique avait quelque peu changé depuis leur rédaction. Il a rappelé que le Gouvernement allemand avait proposé en 2010 des amendements au Règlement qui étaient très proches de ce qu'était la pratique en vigueur à l'Institut. Le Gouvernement du Canada avait alors proposé de procéder à un vaste examen non seulement de la situation financière et budgétaire de l'Institut mais aussi de sa planification stratégique. La Commission avait alors concordé que la portée d'un tel examen dépassait ses compétences et que la question devait être abordée par le Conseil de Direction, s'il le souhaitait. Lors de sa 90<sup>ème</sup> session, en 2011, le Conseil de Direction a décidé de se concentrer sur les objectifs stratégiques globaux plutôt que sur les questions de gestion des finances. Il a préféré laisser à la Commission des Finances le soin d'entreprendre un premier examen des dispositions du Règlement d'UNIDROIT ayant trait à son administration financière. Le Secrétaire Général a souligné que la Commission des Finances n'avait pas à exprimer d'opinion définitive à ce stade mais qu'il serait de l'intérêt d'UNIDROIT d'avoir un Règlement qui reflèterait de bonnes pratiques financières.

22. Le *Président* a remercié le Gouvernement allemand des propositions soumises puis le Secrétariat pour le document très utile qui présentait les propositions, les articles correspondant figurant dans le Règlement et/ou dans le Statut organique d'UNIDROIT puis les commentaires du Secrétariat. Il a ouvert la discussion.

23. Le *représentant de l'Allemagne* a tenu à souligner qu'il ne s'agissait pas de changer radicalement les dispositions en vigueur mais de les amender pour clarifier la pratique – ce qui était important pour la transparence et la comptabilité des questions financières. Il a proposé de créer un groupe de travail informel qui formulerait des propositions à l'attention de la Commission des Finances.

24. La *représentante du Royaume-Uni* a favorablement accueilli les propositions concernant le règlement financier avancées par le Gouvernement allemand qu'elle a remercié, ainsi que le Secrétariat d'UNIDROIT, du travail effectué sur ce point. Le Royaume-Uni était d'accord que des règles financières spécifiques étaient requises et a considéré que, bien que plusieurs propositions figuraient déjà parmi les dispositions existantes ou dans la pratique courante, il était important qu'UNIDROIT ait des dispositions financières précises, solides et autonomes.

25. La *représentante de l'Autriche* a également remercié le Gouvernement allemand pour sa proposition de codification et le Secrétariat pour l'analyse utile qu'il en avait fait. Elle a ajouté que les propositions étaient déjà si bien présentées et développées que les travaux du groupe de travail informel ne seraient pas longs.

26. *En conclusion, le Président a souligné que la Commission des Finances laisserait au Secrétariat le soin de se charger d'organiser les travaux du groupe de travail informel ouvert à tous les membres intéressés de la Commission des Finances et qui pourrait se rencontrer dans les prochains mois.*

#### **Point n. 5 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2011**

27. Le *Secrétaire Général* a indiqué que le Secrétariat était heureux de pouvoir soumettre un document préliminaire contenant les Comptes des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2011 à la Commission des Finances lors de cette session car, par le passé, il n'avait été soumis que lors de la session d'automne. Il a également indiqué que les Comptes qui évaluaient la situation financière actuelle de l'Institut n'étaient présentés qu'à titre d'information car ils n'avaient pas encore été examinés par le commissaire aux comptes ni adoptés par l'Assemblée Générale.

28. Il a indiqué que les sommes nécessaires avaient été empruntées du Fonds de roulement pour couvrir le solde négatif de € 58.484,02 à la clôture de l'exercice financier 2011 mais qu'il faudrait remettre cette somme dans le Fond en 2012. En raison des revenus inférieurs, le Secrétariat avait maintenu les dépenses à un niveau inférieur à celui autorisé en vertu du budget 2011. Le *Secrétaire Général* a également indiqué que ce solde négatif était dû à différents facteurs dont le défaut de paiement de contributions.

29. A propos des recettes, le *Secrétaire Général* a rappelé en particulier la situation de la contribution italienne pour laquelle apparaissait une différence de € 97.000 dans le tableau. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le projet de budget pour l'exercice 2011, tel qu'approuvé par le Conseil de Direction d'UNIDROIT à sa 89<sup>ème</sup> session (Rome, 10 – 12 mai 2010) et transmis aux Etats membres plus tard la même année, avait estimé la contribution italienne pour 2011 au même niveau que le paiement effectivement versé en 2009 (c'est-à-dire € 197.000). La *legge finanziaria* italienne avait fixé plusieurs mois plus tard l'allocation pour UNIDROIT en vertu du chapitre pertinent du budget du Ministère italien des affaires étrangères à € 100.000 pour la période triennale 2010 – 2012. En raison des mesures annoncées à ce moment-là visant à essayer de remédier à la situation par des versements complémentaires, le niveau de contribution du pays hôte n'avait pas été ajusté dans le projet de budget soumis à l'Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Un paiement complémentaire d'un montant de € 50.000 avait en effet été versé début 2011, mais avant la clôture des comptes pour l'exercice 2010. Malheureusement, aucun versement complémentaire n'avait pu être effectué pour l'exercice financier 2011.

30. Concernant les dépenses, le *Secrétaire Général* a fait référence au résumé présenté en page 9 du document et a indiqué qu'en dehors du Chapitre 7 sur les Frais d'entretien, qui échappaient au contrôle de l'Institut, toutes les dépenses avaient fait l'objet de coupures, en particulier la Bibliothèque qui avait vu son budget réduit d'environ 40 %.

31. Le *Président* a remercié le *Secrétaire Général* pour ses explications qui montraient la prudence qu'il mettait dans la gestion des comptes comme le démontrait en particulier le fait que la contribution italienne moins élevée avait été compensée par des coupures dans les dépenses.

32. Le *représentant de l'Italie* a remercié le *Secrétaire Général* pour sa reconstruction exacte de la situation concernant la contribution italienne.

33. *La Commission des Finances a pris note des Comptes et de la remarque du Président concernant la présentation du document.*

**Point n. 6 de l'ordre du jour : Divers**

34. *En l'absence d'autres interventions, le Président a clôturé la réunion à 11h05.*

## ANNEXE I

## Liste des participants

M. Christian PLATE	(Allemagne)	
Mme Katharina WIESER	(Autriche)	
Mme Gilda MOTTA SANTOS NEVES	(Brésil)	
M. Craig WEICHEL	(Canada)	
M. Wu Cong	(Chine)	
M. Emilio PIN	(Espagne)	
M. Keith HEFFERN	(Etats-Unis d'Amérique)	<b>Président</b>
M. Egor LYUDKEVICH	(Fédération de Russie)	
M. Cédric MANUEL	(France)	
M. Seyed Kamel MIRKHALAF	(Iran)	
M. Fernando PALLINI ONETO DI SAN LORENZO	(Italie)	
Mme Satoko KOIKE	(Japon)	
Mme Cecile de MAULEON	(Mexique)	
Mme Alina POPESCU	(Roumanie)	
Mme Claudia GIUNCHIGLIA	(Royaume-Uni)	
Mme Teresa DI VITO	(Suisse)	

**Secrétariat D'UNIDROIT**

M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Marina SCHNEIDER	(Fonctionnaire principale)

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour (F.C. (71) 1)
2. Projet de budget pour 2013 – Premières estimations (F.C. (71) 2)
3. Prise en considération des objections au reclassement des Etats membres d'UNIDROIT – Tableau des contributions (F.C. (71) 3)
4. Amendements aux dispositions du Règlement d'UNIDROIT sur la gestion des finances (F.C. (71) 4)
5. Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2011
6. Divers.